

les nouveaux députés devraient laisser passer deux sessions avant d'adresser la parole à la Chambre des Communes. Mais cette règle, généralement observée par les Ephèbes de la vie publique, eût rendu trop impatient le représentant de Halifax qui, malgré sa modestie, avait conscience de sa valeur.

La Chambre s'était ouverte le 18 août et déjà, le 28, il prononçait, à propos de la destitution des employés coupables de partisanerie outrée, un discours pondéré, courtois, énergique, laissant l'impression d'un homme supérieur ayant des principes arrêtés sur les moyens d'administrer le pays. Le débit, la tenue n'étaient pas d'un critique violent. Plutôt humble,—ce qui avait un charme d'originalité,—poli, on eût dit embarrassé, il débuta par les mots suivants :
“ Après avoir entendu tant d'honorables députés de plus d'expérience que moi traiter cette
“ question, c'est avec beaucoup d'hésitation
“ que je me risque à faire quelques observations.” Il émit ensuite l'idée que les employés ont bien le droit de s'intéresser aux campagnes électorales, pourvu qu'ils agissent loyalement, avec discrétion et sans que leur service en souffre. Ce n'était pas si mal pour une première expression de pensée dans l'Opposition de la Chambre des Communes. Le 3 septembre, il répondait à sir Richard Cartwright au sujet des mandats spéciaux dont le gouverneur-général avait fait, sur l'avis de ses ministres, une émission abusive. Son exorde était encore